



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 JUIN 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil municipal :
le 10/06/2025

Publication :
le 20/06/2025

Délibération n° D-2025-247

Réserve Naturelle Régionale - Acquisition de parcelles - Lieu-
dit Chey - X 1010 et 1021

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Yvonne VACKER, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés :

Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU.

**Direction de la Réglementation et de
l'Attractivité Urbaine**

**Réserve Naturelle Régionale - Acquisition de
parcelles - Lieu-dit Chey - X 1010 et 1021**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Afin de valoriser le patrimoine naturel du territoire niortais, la Ville envisage le classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise situés le long de la Sèvre niortaise et présentant une forte richesse biologique (nombreuses espèces animales et végétales protégées). Ce projet représente une emprise foncière de plus de près de 152ha et concerne 92 propriétaires. Il mobilise donc un partenariat fort autour de la Commune, avec notamment l'ensemble des acteurs de la protection de la nature.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Ville a l'opportunité d'acquérir deux parcelles à usage d'agrément et de culture de peupliers, situées dans l'emprise de la future RNR, au lieu-dit Chey et cadastrées section X n° 1010 et 1021 (38a 99ca).

Cette opération a pour objectif de restaurer l'état naturel de ces parcelles situées en zone inondable et classées en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Une partie de ces parcelles divisées en 3 lots est actuellement louée à des pêcheurs conformément à un bail civil verbal.

Le propriétaire a proposé de céder ce foncier à la Commune, moyennant le prix global de 10 000 € et sous condition particulière : la signature de l'acte notarié d'acquisition devra intervenir à l'issue de l'abattage par le vendeur des peupliers et du nettoyage des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser l'acquisition des parcelles de terre cadastrées section X n°1010 et 1021, d'une contenance totale de 38a 99ca, moyennant le prix de 10 000 €, ainsi que la signature de tous actes afférents à cette transaction ;

- approuver la condition particulière selon laquelle la signature de l'acte notarié devra intervenir à l'issue de l'abattage par le vendeur des peupliers et du nettoyage des parcelles.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ

Parcelles X 1010 et 1021

